

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2009

### **1- MISE EN ŒUVRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

*Le Plan local d'Urbanisme a été institué par la loi Solidarité Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, il remplacera le Plan d'Occupation des Sols.*

#### Prescription du PLU

*L'élaboration du PLU est rendue nécessaire car :*

- *le POS ancien a été révisé en 1993 et a subi de nombreuses modifications 1999 – 2002 – 2006 - 2008*
- *le POS n'est pas compatible avec la Loi Littoral de 1986*
- *le Schéma de Cohérence Territoriale de MORLAIX COMMUNAUTE est maintenant opposable ...*

#### Modalités de concertation

*Afin d'informer le public*

- *2 réunions publiques*
- *Tenue d'un registre pour consigner les observations aux heures d'ouverture de la Mairie*
- *Exposition de documents dans les locaux de la Mairie*
- *Avis d'informations publiés dans la presse (Ouest-France et le Télégramme)*

*La prescription et les modalités de concertation ont été votées à l'unanimité et le Maire a été autorisé à choisir le cabinet d'études.*

### **2- PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE**

*Un plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics doit être établi dans chaque commune avant le 31 décembre 2009 afin de favoriser les conditions de vie des personnes handicapées. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lancer l'étude pour le plan de mise en accessibilité.*

### **3- AVENANTS DU RESTAURANT SCOLAIRE**

*Lot N°2 Charpente Bois Bardage Entreprise Jacky SCOUARNEC*

- Avenant N°2      *moins-value de 284€00 H.T.  
plus-value de 873€60 H.T.*
- Avenant N°3      *plus-value de 550€00H.T.*

*Avenants votés à l'unanimité*

- 4- **RENOUVELLEMENT CONTRAT DE DERATISATION** *pour un montant annuel de 1 455€ H.T. à l'unanimité*

#### **5- CONVENTION PVR LANMEUR-GUIMAEC**

*Accord pour que le Maire signe la convention, les travaux seront effectués par la Commune de GUIMAEC les réseaux se trouvant sur son territoire communal (Leur Vras) alors que la maison sera édifiée sur celui de LANMEUR. Les factures réglées par GUIMAEC seront récupérées ensuite auprès de LANMEUR.*

#### **6- MEDECINE PREVENTIVE AUPRES DE LA MSA**

*A l'unanimité des membres présents, la Commune adhère à la médecine préventive pour la visite médicale des agents*

#### **7- EQUIPEMENT NUMERIQUE DES ECOLES RURALES :** Réponse à l'appel à candidature pour la numérisation en association avec le directeur de l'école.

*Seules 49 écoles de commune de moins de 2000 habitants en bénéficieront sur le Département, le projet s'élève à 9 526€ T.T.C. soit 80% pour l'Education Nationale  
20% pour la Commune*

#### **8- DEMANDES DE SUBVENTION**

- Association Hippique du Canton de LANMEUR : 100€ accordé à l'unanimité*
- Vie libre : 20€ accordé à l'unanimité*
- demande d'un jeune pour volontariat humanitaire : 500€ demandé en subvention, la réponse a été négative. Un prêt d'honneur a été suggéré : 4 voix pour 10 abstentions.*

#### **9- PERSONNEL**

- a. congé parental de 3 mois d'une titulaire à TNC suivi d'un temps partiel qui implique délibération autorisant le recrutement d'agent non titulaire de remplacement à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009*
- b. remplacement d'un titulaire du service technique qui implique délibération autorisant le recrutement d'agent non titulaire de remplacement à compter du 01 juillet 2009*
- c. suite à la stagiairisation du contrat d'accompagnement à l'emploi à l'école, délibération de création de poste*
- d. renouvellement du contrat de la gardienne du cimetière pour une durée de 3 ans*
- e. maternité : mise en place horaires aménagés soit délibération autorisant le recrutement d'agent non titulaire de remplacement à compter du 01 juin 09 au 02 juillet pour 5h/sem et ensuite pour le congé maternité si l'agent donne satisfaction les délibérations ont été prises à l'unanimité des membres présents*

**10- QUESTIONS DIVERSES :** *RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL accordé à l'unanimité pour une durée de 9 années, réindexé en juillet 2010 et tous les trois ans par la suite*